

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2026
	L'an deux mille-vingt-six, le vingt-sept juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de ST JEAN LE CENTENIER se sont réunis en séance publique à la salle du conseil municipal en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, COMBAZ Sabine, BOYER Didier, CHENIVESSE Michel, BÈQUE Christiane, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre (arrivé à l'ordre du jour 2), JACQUEMOUD-COLLET Claire, PLANCHON Vérane, PREVOST JEGU Sandra, SOLER Alexandra,	
Excusés : GASCHET Patrick (pouvoir à Driss NAJI), LE DORÉ Bertrand (pouvoir à Sabine COMBAZ),	
Absents : MOREL Julie	
Secrétaire de séance : BÈQUE Christiane	

1°) Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Le Maire rappelle que le procès-verbal a été transmis par mail aux conseillers municipaux. Pas de remarques.
Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les dossiers en cours

Soirée "Agricole" : Le Maire informe du succès de la soirée organisée par l'association *Tungstène Théâtre* début juillet, avec plus de 200 participants. Cette manifestation, combinant cirque, théâtre et produits locaux, a contribué au rayonnement culturel de la commune.

Bilan des services périscolaires : Sabine Combaz présente les conclusions du questionnaire destiné aux familles sur les services périscolaires et de la réunion de concertation avec les agents et les élus. Le maintien d'un service est acté, avec une organisation adaptée (entrée à la cantine pour les plus grands jusqu'à 12h30). Les dysfonctionnements identifiés (communication entre agents, cadre de travail) ont fait l'objet de rappels.

Tarification des repas : Le Conseil évoque la possibilité d'évaluer l'intérêt d'un tarif dégressif pour les familles nombreuses ou un quotient familial. La commission scolaire est invitée à étudier cette question et à proposer des scénarios avant la fin de l'année 2026.

Crédits scolaires : Le Maire demandera à Bertrand LE DORÉ, en charge des affaires scolaires, de réaliser une analyse financière approfondie des crédits alloués à l'école (90 € par élève, dont 30 € pour les consommables, 10 € pour les livres, 10 € pour les copies et 40 € pour les projets) avec sa commission. L'objectif est de comparer ces montants avec ceux des communes voisines et d'évaluer leur utilisation.

Mail de l'EPTB du Bassin versant de l'Ardèche qui lance un service « Ardèch'SEC » : Ce nouveau service gratuit d'accompagnement vise à aider les collectivités à améliorer la connaissance du patrimoine public et de pratiques, avec pour objectif la réduction de la consommation en eau. Si la commune est intéressée, elle doit candidater avant le 30 septembre.

Rivière et gabions : Le Maire alerte sur l'érosion des gabions en bordure de rivière, situés en dessous le village. Sans intervention, cette situation est menaçante pour certaines maisons du village. Une réunion avec le Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Ardèche est prévue pour étudier des solutions.

Projet "Escale" : Un couple de la commune propose de réhabiliter le foyer des jeunes via une association afin de créer des animations pour les jeunes enfants. Le projet sera étudié avant toute décision.

Débroussaillage de la parcelle en face du Plateau Scolaire : Suite au courrier adressé aux consorts ZOUIN/ROLLAND, Madame ZOUIN a pris contact avec la Mairie pour une rencontre afin d'échanger sur le devenir du terrain.

École : Suite aux fortes chaleurs du mois de juin, le Maire a demandé un premier devis (CLIMATPRO) pour l'installation de climatisations réversibles dans chaque classe et dans le bureau de la directrice. Le montant s'élève à 30 000 € HT. Une étude plus approfondie devra être faite ainsi que de nouveaux devis.

CDC Berg et Coiron : Un courrier a été envoyé en recommandé pour le refus de transfert des pouvoirs du Maire le 23/06/2026, suite aux élections de 2026.

Le Territoire d'Énergie Ardèche (SDE 07) a transmis le rapport d'exploitation 2025 pour l'éclairage public. Il est consultable en Mairie.

Maison de Santé d'Alba : Un courrier de soutien a été envoyé à la Mairie d'Alba pour leur projet.

Réhabilitation du château : point sur les différents dossiers

- Courrier de la LPO : Le Maire indique avoir reçu un courrier de la Ligue pour la Protection des Oiseaux concernant des nids d'hirondelles/martinets sur le château. Les travaux étant déjà engagés, une réponse sera adressée pour signaler l'impossibilité d'intervenir.
- Fondation du Patrimoine : La Commune a obtenu une subvention de 100 000 € de Total Energies pour la réhabilitation du château. Une remise du chèque est prévue le 7 septembre 2026 à Lyon.
- Les travaux de mises hors d'eau, hors d'air ont bien avancé, ils devraient reprendre en septembre.

Arrivée de Jean-Pierre GAILLARD

Lotissement Le Clos de Guérin : Le Maire informe le Conseil des désordres liés à des malfaçons dans le lotissement (moisissures, problèmes de construction...). Cela crée de graves nuisances à certaines familles. Une procédure contentieuse auprès du Tribunal administratif de Lyon est en cours entre Ardèche Habitat et la Société le Charnier qui a vendu les maisons en l'état. Ardèche Habitat attaque toutes les entreprises et la commune apparaît au même titre que les entreprises. Un RDV a été pris avec l'avocat.

Fête votive : Le Maire félicite le Comité des jeunes pour leur investissement. Le Maire partage ses préoccupations concernant les incidents survenus lors de la fête votive (bagarre, dégradations...), principalement le vendredi soir. Une réflexion collective sera engagée avant le 31 décembre 2026.

Travaux de voirie 2026 : La consultation pour les travaux de voirie 2026 a été lancée pour un retour au 7 août et des travaux en septembre. Le Maire indique qu'un récapitulatif de travaux (à programmer sur trois ans) a été fait par le Service des Routes du Département, pour un montant de 200 000 € HT.

SIDOMSA a changé les containers sur l'ensemble de la commune. Concernant ceux de la Place de l'Ancien lavoir, il souhaite que le stationnement soit interdit car le camion doit être plus proche des containers. Le Maire indique que cela a été discuté en réunion car il ne souhaite pas que des places de stationnement soient supprimées et qu'il serait préférable d'être prévenu quelques jours à l'avance pour interdire le stationnement ponctuellement.

Travaux d'assainissement : Afin de raccorder « l'aire de camping-car » de la SAS RXV, il est nécessaire de faire une extension du réseau assainissement (36 ml environ) sur la route de la Gare. Le devis de l'entreprise AUDOUARD s'élève à 7 000 € HT.

La Poste : Compte tenu d'importantes perturbations dans la distribution du courrier suite à de nouvelles directives sur la commune mais aussi sur plusieurs communes du secteur, un courrier collectif des Maires de la Communauté de Communes sera envoyé à La Poste pour protester contre la fin de la distribution du courrier dans les parties privées.

3°) Ecole : Demande de subvention pour du matériel de rafraîchissement d'air

Le Maire expose la possibilité de solliciter une subvention auprès d'EDF pour l'achat de matériel de rafraîchissement des classes, pour un montant maximal de 400 € par équipement. La Commune a déjà engagé 997 € pour l'achat de 5 appareils. Le dispositif couvre les factures émises entre le 26 juin et le 30 septembre 2026. Le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention. Décision : accord à l'unanimité

4°) Convention « chats errants » avec la Fondation 30 millions d'amis

Le Maire présente une convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation de 10 chats errants sur la commune, pour un coût de 1 100 € intégralement pris en charge par la Fondation. Il demande l'autorisation de la signer. Décision : Accord à l'unanimité

5°) Demande de subvention des associations pour l'année 2026

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les subventions pour les associations de la commune et hors commune dans le cadre du budget 2026.

Le Maire indique que la commission « Associations » s'est réunie le 20 juillet 2026 et laisse la parole à Michel DORTHE qui présente le travail réalisé.

Jean-Pierre GAILLARD et Michel DORTHE ne prennent pas part au vote de la subvention pour l'Association Bugnes et Fêtes.

Driss NAJI ne prend pas part au vote de la subvention pour l'Association Berg Helvie Adulte.

Didier BOYER ne prend pas part au vote de la subvention pour l'Association Amicale boules St Jean.

Après discussion, le Maire propose de valider les propositions de la commission et d'attribuer des subventions pour l'année 2026, selon le détail ci-dessous :

- Associations communales : 250 € : Association Gym « Les Intrépides », ACCA Saint Jean, Club Union et Amitié, Comité des Jeunes, Amicale Boules St Jean, Association Bugnes et Fêtes, Saint Jean Animations, Association Arts et Inspirations, Association Sport Nature Saint Jean, Association Phoenix Line dance, Association Tungstène Théâtre, Amicale Laïque, Anciens Combattants ACPG-CATM section Villeneuve de Berg, Association Berg Helvie Adulte
- Associations hors commune :
 - o Centre Socio Culturel (Villeneuve de Berg) : 200 €
 - o FSE Collèges Laboissière (Villeneuve de Berg) : 100 €
 - o Association sportive Collège Laboissière (Villeneuve de Berg) : 100 €
 - o Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (Aubenas) : 100 €
- Associations nationales : 50 €
 - o ADAPEI 07 (07100 ROIFFEUX)
 - o Association pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées (07170 LAVILLEDIEU)
 - o Les Restaurants du Cœur (07000 PRIVAS)
 - o 1, 2, 3 Soleil (26000 VALENCE)

Soit un total pour 2026 de 4 200 €.

Il rappelle que la subvention votée ne sera versée que si l'association a déposé un dossier complet.

Décision : Accord à l'unanimité.

6°) Demande de participation pour la manifestation Ligue Sport Boules M1 2026

Une demande de subvention a été faite par l'Amicale Boules St Jean pour le financement du raccordement et compteur électrique (495 €), pour la manifestation de 2026. La commission propose une aide de 500 €.

Décision : Accord à l'unanimité.

7°) Demande de participation financière du Centre d'information sur les droits de la femme et de familles (CiDFF)

La question a été traitée avec les demandes de subvention de l'ordre du jour n°5.

8°) Demande de subvention pour les travaux d'aménagement pour la sécurisation de la Route de la Gare

Le Maire indique qu'à ce jour, il n'y a pas eu de chiffrage effectué. Le dispositif de demande de subvention étant reporté au 30 septembre 2026, le Maire propose de traiter la question à un prochain Conseil Municipal.

Décision : Accord à l'unanimité.

9°) Cimetière communal : Prorogation du délai de la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Le Maire rappelle que la procédure de régularisation des sépultures sans titre de concession, lancée en décembre 2025, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2026. Compte tenu des recherches en cours pour retrouver les actes manquants, il est proposé de proroger ce délai jusqu'au 18 décembre 2026. Décision : Accord à l'unanimité.

10°) Création d'un emploi permanent (article L.332-8-6°) d'Adjoint technique, catégorie C, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24 heures

Le contrat sur un accroissement temporaire d'activité de Lydie se termine le 29 août 2026. Comme déjà indiqué lors de sa création, ce type de contrat a une amplitude de 18 mois mais ne peut être pourvu que par un ou des contrats d'une durée maximale de 12 mois. Le contrat de Lydie ne peut donc être reconduit (missions de l'école : ATSEM, services périscolaires, ménage des locaux de l'école et de la cantine).

Le Maire rappelle que ce poste est fonction du nombre de classes maternelles puisque deux agents titulaires sont en place. A la rentrée les enfants de maternelle seront répartis sur deux classes. Après renseignement auprès du Centre de Gestion, le Maire propose de créer un emploi permanent d'agent technique de 24 heures qui peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'Article L.332-8-6 du Code Général de La fonction Publique. Ce type de CDD s'adresse aux communes de moins de 2000 habitants lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public (exemple ATSEM). Le CDD peut être d'une durée d'un an, renouvelable jusqu'à 6 ans.

Décision : Accord à l'unanimité.

11°) Création d'un emploi permanent (article L.332-8-6°) d'Adjoint technique, catégorie C, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 22 heures

Le contrat sur un accroissement temporaire d'activité de Jennifer se termine le 31 août 2026. Comme déjà indiqué lors de sa création, ce type de contrat a une amplitude de 18 mois mais ne peut être pourvu que par un ou des contrats d'une durée maximale de 12 mois. Le contrat de Jennifer ne peut donc être reconduit (missions : Cantine (préparation, service, ménage), ménage des locaux de l'école, de la cantine et le ménage des bâtiments communaux, école (ATSEM, garderies)).

Le Maire rappelle que ce poste est fonction du nombre de classes maternelles puisque deux agents titulaires sont en place. A la rentrée les enfants de maternelle seront répartis sur deux classes. Après renseignement auprès du Centre de Gestion, le Maire propose de créer un emploi permanent d'agent technique de 22 heures qui peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'Article L.332-8-6 du Code Général de La fonction Publique. Ce type de CDD s'adresse aux communes de moins de 2000 habitants lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public (exemple ATSEM). Le CDD peut être d'une durée d'un an, renouvelable jusqu'à 6 ans.

Décision : Accord à l'unanimité

12°) Frais de fonctionnement de l'école pour les enfants hors commune : convention avec la commune de Mirabel

Le Maire propose de reporter la question à un prochain Conseil Municipal, une rencontre doit avoir lieu avec le Maire de Mirabel pour discuter du projet de convention.

Le Maire indique que l'OGEC du Coiron de Villeneuve de Berg a sollicité la commune pour une subvention pour l'année scolaire écoulée. Des précisions ont été demandées (budget, dépenses, sorties...) afin de pouvoir étudier leur demande.

Ces deux points seront donc traités lors d'un prochain conseil.

13°) Questions diverses

- Journal communal : Sabine COMBAZ informe que le journal communal a été distribué fin juin et remercie les conseillers pour la distribution.
- Commissions intercommunales : Le CDC Berg et Coiron a indiqué qu'il manquait des élus dans certaines commissions. Pour ceux qui sont intéressés, il faut se rapprocher de la Communauté de Communes.

- Travaux du parking : Les travaux du parking ont bien avancé, l'enrochement du parking et la mise en forme devraient être finalisés en milieu de semaine prochaine.
- Voie verte : Michel CHENIVESSE signale qu'un véhicule a été interpellé sur la voie verte. Une signalisation pourrait être mise en place au niveau de l'Espace Gare.
- Christiane BÈQUE signale que le goutte à goutte Place des Abeilles ne fonctionne pas.

La séance est levée à 22h10.

Monsieur MOUNIOLOUX signale que sa voiture a été dégradée pendant la fête votive.

Fait à Saint Jean Le Centenier, le 21 septembre 2026.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean Le Centenier.